

JE NE SUIS PAS UN EXPERT — PUIS-JE QUAND MÊME ME PORTER VOLONTAIRE ?

Absolument ! Vous n'avez besoin d'aucune connaissance particulière sur la planification des transports. Vous apprendrez tout ce qu'il vous sera nécessaire de savoir pour apporter une contribution éclairée au cours des quatre séances du groupe consultatif. Il y aura toujours du personnel présent pour répondre aux questions du groupe. Ce sont votre point de vue et votre expérience en tant que résident qui importent le plus.

QUI EST ADMISSIBLE ?

Les participants doivent résider dans la région métropolitaine de Montréal et être âgés de 18 ans et plus. Votre moyen de transport habituel importe peu, que vous vous déplaçiez en voiture, en transport en commun, en transport adapté, à bicyclette ou à pied, vous êtes admissible.

Les employés de l'ARTM et des organismes publics de transport en commun ne sont pas admissibles. Les élus municipaux, provinciaux ou fédéraux ne peuvent pas non plus participer. Si vous travaillez pour une instance gouvernementale et que vous croyez que votre emploi peut vous disqualifier de quelque manière que ce soit, veuillez nous téléphoner au 1 855 313-3414 pour valider.

UN AUTRE MEMBRE DE MON MÉNAGE PEUT-IL SE PORTER VOLONTAIRE POUR LE GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?

Cette invitation peut être transférée à toute personne de 18 ans et plus qui vit à l'adresse indiquée sur cette lettre et qui souhaite participer comme membre du groupe consultatif. L'ARTM encourage toute personne désirant prendre part à cet exercice à manifester son intérêt, et ce, sans égard à son âge, son genre, sa nationalité, son origine, sa condition physique ou son mode de transport privilégié au quotidien. Nous encourageons fortement les résidents âgés de 18 à 24 ans à s'inscrire au groupe consultatif.

JE NE SUIS PAS CERTAIN DE POUVOIR ASSISTER AUX QUATRE SÉANCES. PUIS-JE QUAND MÊME POSER MA CANDIDATURE ?

Malheureusement, non. Il est très important que les participants assistent à toutes les séances. Elles auront lieu au centre-ville de Montréal et nous pouvons offrir de l'aide afin que vous puissiez y assister. Veuillez donc valider votre disponibilité aux dates suivantes avant de vous inscrire :

1^{er} samedi : 11 mai 2019, 9 h à 17 h

2^e samedi : 25 mai 2019, 9 h à 17 h

3^e samedi : 1^{er} juin 2019, 9 h à 17 h

4^e samedi : 15 juin 2019, 9 h à 17 h

DANS QUELLE LANGUE SE DÉROULERONT LES SÉANCES DU GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?

Les présentations et les activités du groupe consultatif de citoyens se dérouleront en français.

COMMENT PUIS-JE DEVENIR MEMBRE DU GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?

Tout d'abord, vous devez répondre à cette lettre d'invitation avant le 30 avril 2019, soit en appelant au 1 855 313-3414, en vous inscrivant de manière sécurisée sur le Web au www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen, ou encore en retournant par la poste la carte-réponse ci-incluse dans l'enveloppe prépayée. Le 1^{er} mai 2019, un tirage aura lieu pour sélectionner de manière aléatoire les membres du groupe consultatif de citoyens parmi ceux qui auront répondu à cette lettre. Ce processus de sélection aléatoire assurera que le groupe consultatif soit bien équilibré pour représenter la proportion d'hommes et de femmes, les différents groupes d'âge et le profil de la population de la région.

EST-CE QUE JE SERAI RÉMUNÉRÉ POUR MA PARTICIPATION AU GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS ?

Non. Nous vous demandons de donner votre temps bénévolement pour prendre part à ce groupe. Il n'y a aucun coût pour participer. Un repas et des collations seront fournis pendant la journée. Nous rembourserons les frais de déplacement. Nous rembourserons également les frais de service de garde ainsi que les frais associés aux soins à domicile pour un proche dont vous êtes l'aidant naturel. Une assistance sera fournie aux personnes ayant des limitations fonctionnelles auditives, visuelles ou motrices. Les locaux où auront lieu les rencontres sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Si d'autres barrières vous empêchaient de vous porter volontaire pour le groupe consultatif, appelez-nous au 1 855 313-3414 et nous tenterons de trouver une solution.

SI JE NE SUIS PAS SÉLECTIONNÉ POUR PRENDRE PART AU GROUPE CONSULTATIF DE CITOYENS, PUIS-JE TOUT DE MÊME M'ENGAGER ?

Oui. Vous pouvez contribuer au processus :

- en suivant le groupe consultatif en ligne : www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen;
- en restant informé du processus d'élaboration du premier Plan stratégique de développement en vous abonnant à notre infolettre, en suivant notre page www.facebook.com/artm.quebec et en visitant www.parlonsmobilité.quebec.

Vous aurez également l'occasion de participer aux séances de consultations publiques sur l'élaboration du Plan qui auront lieu cet automne.

Comment s'inscrire comme candidat(e) au groupe consultatif de citoyens

1. Par téléphone : 1 855 313-3414; ou
2. en remplissant la carte-réponse incluse et en la postant dans l'enveloppe prépayée; ou
3. en s'inscrivant en ligne en mode sécurisé au www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen

La date limite d'inscription est le 30 avril 2019.

Vous devez être en mesure d'assister à toutes les séances d'une journée entière dont les dates apparaissent ici :

1^{er} samedi : 11 mai 2019

2^e samedi : 25 mai 2019

3^e samedi : 1^{er} juin 2019

4^e samedi : 15 juin 2019

Le groupe consultatif se réunira à ces dates entre 9 h et 17 h.

S'il vous est impossible de participer, n'hésitez pas à encourager d'autres membres de votre ménage à se porter volontaire. Si vous êtes choisi, vous serez avisé au plus tard le 2 mai 2019. Veuillez réserver les dates mentionnées plus haut à votre agenda jusqu'à ce moment.